

# **PLATE-FORME POUR L'ÉGALITÉ DES FEMMES**

---

*Les enjeux concernant l'égalité des femmes et des hommes,  
et l'égalité des femmes entre elles :  
engagement pour une société  
juste et solidaire*

---

mars 2003

# **TABLE DES MATIÈRES**

---

|   |           |
|---|-----------|
| <b>TABLE DES MATIÈRES .....</b>   | <b>2</b>  |
| <b>INTRODUCTION.....</b>  | <b>4</b>  |
| <b>LE RÔLE DE L'ÉTAT .....</b>  | <b>6</b>  |
| MÉCANISMES INSTITUTIONNELS .....  | 6         |
| RÉFORME DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES .....  | 7         |
| ACCÈS À LA JUSTICE .....  | 8         |
| ACCÈS À L'ÉDUCATION ET À LA FORMATION .....   | 8         |
| ACCÈS AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC).....                         | 11        |
| FINANCEMENT DES GROUPES DE FEMMES .....   | 11        |
| <b>LA PAUVRETÉ A UN SEXE .....</b>  | <b>13</b> |
| <b>POUR UN MONDE EXEMPT DE VIOLENCE.....</b>  | <b>15</b> |
| <b>LE DROIT À LA SANTÉ.....</b>   | <b>18</b> |
| ACCÈS À LA SANTÉ .....  | 18        |
| SANTÉ REPRODUCTIVE ET QUALITÉ DES SERVICES .....  | 19        |
| SANTÉ MENTALE.....  | 20        |
| <b>LA JUSTE PLACE DES FEMMES EN POLITIQUE ET DANS LE DÉVELOPPEMENT<br/>RÉGIONAL ET LOCAL.....</b> | <b>22</b> |
| <b>LE TRAVAIL .....</b>   | <b>23</b> |
| TRAVAIL ET PAUVRETÉ .....   | 23        |
| TRAVAIL ET CONCENTRATION PROFESSIONNELLE .....  | 24        |
| TRAVAIL ET PRÉCARITÉ.....   | 25        |
| <b>LA CONCILIATION FAMILLE, VIE PERSONNELLE ET TRAVAIL.....</b>                                   | <b>26</b> |
| <b>VIVRE DANS UN ENVIRONNEMENT SAIN.....</b>  | <b>28</b> |
| <b>PAIX ET SOLIDARITÉ.....</b>  | <b>29</b> |

**Les signataires de cette plate-forme sont :**

Diane Breault, présidente provinciale, Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS)

Claudette Roussel, présidente, Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDEACF)

Nathalie Goulet, directrice, Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT)

Charlotte Thibault, présidente, Cybersolidaires

Lise Rousseau, présidente, Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec

Vivian Barbot, présidente, Fédération des femmes du Québec

Lucie Hénault, présidente, Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec

Francine Mailloux, présidente, Fédération du Québec pour le planning des naissances (FQPN)

Isabelle Dugré, présidente, Femmes regroupées en options non traditionnelles (FRONT)

Christine Boulet, présidente, L'R des centres de femmes du Québec

Clémence Lambert, présidente, Nouveau-Départ

Annita Amoroso, présidente, Regroupement Naissance-Renaissance (RNR)

Liette Brousseau, présidente, Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale

Carole Tremblay, agente de liaison et de promotion, Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (RCALACS)

Danielle Fournier, présidente, Relais-femmes

Diane Herffernan, coordonnatrice, Réseau des lesbiennes du Québec (RLQ)

Fernande Ménard, présidente, Réseau québécois d'action pour la santé des femmes (RQASF)

Ruth Gagnon, directrice générale, Société Elizabeth Fry du Québec

Francine Poitras, présidente, Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie

## **INTRODUCTION**

---

Dans le contexte électoral actuel, des féministes du Québec ressentent une vive inquiétude quant à la volonté des candidates et des candidats des différents partis de s'inscrire dans le mouvement de lutte pour l'égalité qui a permis aux femmes d'accéder à un niveau de vie meilleur. Sous la poussée de l'action incessante des féministes, nous avons obtenu des gains évidents qui se reflètent entre autres dans plusieurs législations et politiques, dont la réforme de la Loi sur les normes du travail et la Loi sur l'union civile, et dans les orientations en matière d'agressions sexuelles.

Ces gains dont nous sommes fières et qui, sauf exception, s'appliquent autant aux hommes, aux femmes qu'aux nouvelles générations, confirment le rôle majeur joué par les femmes dans la société québécoise. Cependant, la montée de la droite, illustrée entre autres par l'effritement du filet social et la privatisation des services publics en santé et en éducation, nous inquiète grandement en ce sens qu'elle menace nos acquis et vient entraver notre lutte pour l'accès à l'égalité.

Par ailleurs, nous pouvons constater que l'adoption de lois et de politiques bénéfiques à la cause des femmes ne se traduit pas toujours en mesures concrètes. En effet, si les lois sont un pas dans la bonne direction, leur application et leur respect exigent souvent une mobilisation accrue en vue d'obtenir l'allocation de crédits nécessaires, l'impression au sein de la société de changements profonds de mentalité et la promotion d'une compréhension nouvelle du rôle de l'État.

Nous sommes aussi concernées par les questions d'égalité entre les femmes elles-mêmes. Si, en tant que femmes, nous avons acquis certains droits à force de luttes et de revendications, nous pouvons affirmer qu'il n'en est pas de même pour toutes les femmes. Plusieurs d'entre nous subissent de la discrimination (notamment de l'homophobie, de l'exclusion et du racisme) malgré le fait que celle-ci soit prohibée par la Charte québécoise des droits et libertés au chapitre de « la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap ». De plus, de multiples formes de violence s'y greffent malheureusement trop souvent.

Cette forme de discrimination est souvent amplifiée par le silence, la minimisation de son importance, voire l'oubli qui se profile autour des réalités que vivent les femmes doublement discriminées. Que ce soit dans des documents officiels ou dans ceux venant d'autres milieux - parfois même du mouvement des femmes - ce qui est souligné, analyse différenciée à l'appui, c'est l'écart entre les hommes et les femmes du groupe majoritaire ou les revendications qui leur sont propres. On fait rarement référence à l'écart qui existe entre les femmes du groupe majoritaire et les autres femmes. En fait, cette situation a rarement été analysée. Il faudrait donc mettre à jour cette réalité, la nommer systématiquement afin de la combattre, sinon l'écart entre catégories de femmes ira en augmentant et sera difficile à rattraper.

De plus, la question de l'égalité des femmes dans les différentes régions du Québec nous interpelle aussi. On observe que des disparités importantes existent d'une région à une autre et que les femmes n'ont pas accès aux mêmes avantages partout. Or, dans une perspective

d'accès à l'égalité, il est inconcevable de ne pas s'assurer que toutes progressent en même temps, quels que soient leurs lieux de résidence.

Autant dans leurs communautés que dans les centres urbains, la situation est extrêmement difficile pour les femmes autochtones qui doivent prendre la place qui leur revient. Elles ont réalisé que pour mieux s'engager sur la voie de l'autodétermination des nations autochtones, il leur est essentiel de reconquérir leurs liberté et leur autonomie, sur une base égalitaire avec les hommes autochtones, et ce dans leur vie quotidienne. Cette prise de conscience qu'il ne peut y avoir d'égalité politique et sociale, et de véritable autonomie gouvernementale, sans une société démocratique caractérisée par des rapports sociaux égalitaires entre femmes et hommes est de plus en plus présente.

Par ailleurs, il nous semble que le Québec résiste bien mal à la montée du néo-libéralisme qui exerce de fortes pressions sur l'État dont il veut réduire les prérogatives et les moyens d'action. Ce néo-libéralisme, qui se fonde sur le capitalisme et le patriarcat, atteint gravement les femmes. C'est le cas par exemple dans le secteur de la santé où des changements majeurs exigent des femmes qu'elles prennent le relais des services publics auprès de leurs proches, au détriment bien souvent de leur sécurité financière et de leur santé.

Depuis plusieurs décennies et plus particulièrement à partir des années 1970, les objectifs du mouvement des femmes du Québec ont été déterminés en terme de lutte pour l'égalité, la justice et l'équité. Ces objectifs s'inscrivaient et s'inscrivent encore dans une logique établissant que le rôle de l'État est d'assurer l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi qu'entre les femmes elles-mêmes. En conséquence, nous estimons que l'État doit constamment travailler activement au développement de mesures favorisant l'accès à l'égalité et au maintien des acquis dans ce domaine.

C'est pourquoi nous nous questionnons quant au réel engagement des candidates et des candidats dans la lutte pour l'égalité. Nous avons besoin de savoir comment les partis politiques, ainsi que chaque candidate et candidat en son nom propre, s'inscrivent dans la lutte pour l'égalité et quelles mesures concrètes ils et elles entendent mettre de l'avant le cas échéant.

Cette plate-forme électorale veut contribuer à ce que les candidates et candidats, que ce soit leur première campagne électorale ou non, puissent se positionner clairement en regard de l'égalité entre les femmes et les hommes, et en regard de l'égalité entre les femmes elles-mêmes. Elle vise aussi à outiller nos membres afin qu'elles puissent intervenir efficacement dans la campagne électorale afin de jouer leur rôle de citoyenne d'une manière responsable et avisée.

## **LE RÔLE DE L'ÉTAT**

---

Depuis plusieurs décennies et plus particulièrement à partir des années 1970, les objectifs du mouvement des femmes ont été déterminés en terme de lutte pour l'égalité, la justice et l'équité. Ces objectifs s'inscrivaient dans une logique établissant que le rôle de l'État est d'assurer l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi qu'entre les femmes elles-mêmes. En conséquence, l'État doit donc constamment travailler activement au maintien des acquis en matière d'égalité et au développement des mesures la favorisant.

### **MÉCANISMES INSTITUTIONNELS**

Sous la poussée des féministes québécoises, en reconnaissance de la justesse et de l'importance de nos revendications et compte tenu de l'évolution des mentalités à cet égard, l'État québécois a mis en place, particulièrement depuis 1973, un certain nombre de mesures en vue de promouvoir l'atteinte d'une pleine égalité des Québécoises et des Québécois, notamment en regard des lois, des politiques et des règlements officiels. Il a ainsi créé :

- Un ministère de la Condition féminine, responsable de la cohérence des orientations et de la coordination des interventions qui se font au nom du gouvernement du Québec en matière d'égalité;
- Un Secrétariat à la condition féminine responsable du développement et de la cohérence des actions gouvernementales en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes;
- Un Conseil du statut de la femme responsable de la réalisation d'études indépendantes sur des sujets importants de l'heure et de la production d'avis au gouvernement sur des enjeux de société et sur des projets de lois essentiels pour les femmes.

Malgré le chemin parcouru, ces institutions demeurent indispensables dans la poursuite de la lutte des femmes vers l'égalité. Étant donné l'ampleur des objectifs poursuivis et la nécessité d'atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes à long terme, il faut continuer de nous appuyer sur l'apport que constitue ce « féminisme d'État ». Cette collaboration constitue un des éléments majeurs de notre succès collectif.

### **CE QUE NOUS PROPOSONS :**

- Le maintien du ministère de la Condition féminine et le renforcement du rôle de la ministre responsable de la condition féminine dont le mandat devrait être principalement dédié à cette fonction.
- Le maintien des institutions que sont le Secrétariat à la condition féminine et le Conseil du statut de la femme.
- Le recours systématique à l'approche différenciée selon les sexes (ADS), approche que le gouvernement québécois s'est engagé à utiliser, en 1995, suite à la Conférence de Beijing, dans l'analyse des politiques, programmes et règlements gouvernementaux, et l'introduction des éléments pertinents de la différenciation entre les femmes et les hommes, en accordant une importance particulière aux éléments concernant les femmes doublement discriminées.

### **SUGGESTION DE QUESTIONS À POSER AUX CANDIDATES ET CANDIDATS DES PARTIS POLITIQUES :**

- Êtes-vous favorable au maintien des institutions gouvernementales s'occupant de condition féminine et au renforcement du mandat de la ministre?
- Savez-vous ce que l'on entend par approche différenciée selon les sexes ?

## **RÉFORME DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES**

Pour la première fois de notre histoire, les institutions politiques démocratiques québécoises sont soumises à une évaluation publique! Un vaste chantier est en cours pour débattre du mode de scrutin, du fonctionnement du système politique et du rôle des membres de la députation. C'est une excellente occasion pour nous de poser des questions quant à la place des femmes dans les institutions politiques.

Puisque l'égalité est une valeur fondatrice de la démocratie et un principe de base de l'exercice du pouvoir, puisque c'est une valeur reconnue dans toutes les chartes : internationales, canadienne, québécoise, l'égalité constitue un indicateur important de la santé de notre démocratie. Force est de constater qu'à l'heure actuelle, en dépit du fait que le principe de l'égalité soit inscrit dans nos institutions, il en est autrement dans les faits. On peut aisément constater que l'égalité entre les femmes et les hommes n'existe pas dans la représentation politique.

Les débats qui ont eu lieu récemment nous ont permis de préconiser l'instauration au Québec d'un mode de scrutin proportionnel qui permettrait, sinon en totalité du moins en partie, de corriger le déficit démocratique engendré par le mode de scrutin actuel. Le mode de scrutin proportionnel devrait respecter quatre grands principes fondamentaux :

- Refléter obligatoirement et le plus fidèlement possible la volonté populaire;
- Viser une représentation égale des femmes et des hommes;
- Incarner la diversité québécoise et permettre le pluralisme politique;
- Assumer l'importance des régions dans la réalité québécoise.

Pour les féministes, l'instauration de ce mode de scrutin revêt une importance capitale. En effet, nous savons que les femmes sont élues en plus grand nombre dans les pays qui ont adopté un mode de représentation proportionnel. Même si celui-ci ne garantit pas l'égalité entre les femmes et les hommes, on peut remarquer que dans tous les pays où il y a plus de 30 % de représentation féminine, on a utilisé une forme ou une autre de représentation proportionnelle.

Malgré tout, si la représentation des femmes a tendance à augmenter là où se pratique le scrutin proportionnel et si les idées féministes ont plus de chances de figurer au nombre des enjeux électoraux là où il y a un mouvement féministe actif, cela ne suffit pas à assurer une présence égale des femmes dans la représentation politique car, nulle part au monde, les femmes ne forment la moitié des assemblées élues. À cet égard, le problème n'est pas tant causé par le choix aléatoire de l'électorat que par le comportement des partis politiques. Peu importe le mode de scrutin, ce sont en effet les partis politiques qui ont le dernier mot en ce qui concerne les candidatures qu'ils présentent à l'électorat. Il y a donc là un enjeu important pour le mouvement des femmes.

### **CE QUE NOUS PROPOSONS :**

- L'instauration d'un nouveau mode de scrutin proportionnel.
- L'adoption de mesures incitatives pour atteindre la parité hommes-femmes à tous les niveaux de pouvoir, dans le cadre du débat actuel prônant l'adoption d'une loi sur la parité en politique.

## **SUGGESTION DE QUESTIONS À POSER AUX CANDIDATES ET CANDIDATS DES PARTIS**

### **POLITIQUES :**

- ❑ Êtes-vous prête ou prêt à instaurer un nouveau mode de scrutin proportionnel au cours du prochain mandat ?
- ❑ Quelles mesures incitatives seriez-vous prête ou prêt à voir mises en place pour faciliter l'accès des femmes aux institutions politiques québécoises ?

## **ACCÈS À LA JUSTICE**

Pour pouvoir parler d'un réel accès à la justice, il ne suffit pas d'avoir le droit de contester une décision injuste, encore faut-il avoir les moyens de mener à bien son recours. Des obstacles tels l'analphabétisme, la méconnaissance du français ou de l'anglais, ou encore celle du système judiciaire, sont toujours présents et davantage vécus par les femmes doublement discriminées. La libéralisation et la mondialisation croissante des marchés génèrent des iniquités économiques et sociales. Comme groupe parmi les plus vulnérables et défavorisés de la société, les femmes sont particulièrement touchées par ces violations des droits humains. De plus, la plupart des femmes victimes d'actes criminalisables font encore face à de nombreux préjugés lorsqu'elles demandent aide et protection auprès des services policiers et autres représentants des services judiciaires.

Pour arriver à un réel accès, il nous apparaît essentiel d'étendre la protection prévue dans les lois relatives aux droits de la personne, notamment en renforçant les mécanismes de recours prévus à la Charte québécoise des droits et libertés de la personne. L'accès à l'aide juridique est un autre des aspects incontournables, surtout dans un contexte où il est réduit à son minimum. L'impossibilité de bénéficier des services de l'assistance judiciaire devant les instances qui protègent les droits des personnes (Commission des normes du travail, Commission des droits de la personne, Régie du logement, sauf dans les cas où une éviction est en jeu) équivaut à priver des femmes économiquement éligibles du droit à l'assistance judiciaire. Cela signifie aussi que les femmes sont privées des recours judiciaires souvent prévus par les lois qui visent à les protéger.

### **CE QUE NOUS PROPOSONS :**

- L'accessibilité élargie à l'aide juridique.
- L'accessibilité à l'aide juridique pour les recours devant les instances responsables du respect des droits de la personne (Commission des normes du travail, Commission des droits de la personne, Régie du logement, etc.).
- L'adaptation du système judiciaire aux besoins des victimes de violence, principalement ceux des femmes doublement discriminées et des femmes autochtones (selon le rapport du comité tripartite Femmes-justice présenté au Comité interministériel en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle, en février 2003).

## **ACCÈS À L'ÉDUCATION ET À LA FORMATION**

L'accès à l'éducation est l'un des éléments qui a permis le plus aux femmes de faire des avancées majeures en matière d'égalité. Dans toute société développée, l'éducation est et demeure un outil d'émancipation formidable et c'est un acquis à préserver à tout prix.

Pourtant, au Québec, l'accès à l'éducation, au niveau primaire, secondaire et universitaire, est actuellement menacé par la privatisation à outrance et par la tentation de forcer un développement concurrentiel du système scolaire. De telles mesures, qui laisseraient aux parents et non aux institutions publiques le développement du système éducatif, par le biais d'un financement individuel à l'école de leur choix, renforceraient indûment le développement et le financement du secteur de l'enseignement privé au détriment du système public.

Or, s'il est un lieu où l'État doit assurer l'accessibilité à toutes et à tous, c'est bien à une école publique de qualité. Faute de pouvoir distribuer les ressources éducatives là où le besoin se fait le plus sentir, l'État faillirait lamentablement à son rôle premier. La menace est d'autant plus grande que le système public d'éducation est déjà menacé depuis plusieurs années par l'introduction de frais de plus en plus importants que doivent défrayer les parents, malgré le principe d'une école gratuite et obligatoire pour toutes et tous. Cela nous inquiète grandement.

En terme d'accès à la formation, on parle beaucoup de la présence des femmes dans certains programmes d'études supérieures qui augmente sans cesse, ce qui est une excellente nouvelle. Toutefois, même si elles ont investi massivement les institutions scolaires, les femmes demeurent concentrées dans des secteurs de formation dits traditionnels. En formation professionnelle au secondaire, elles constituent plus de 80 % des diplômés en administration, commerce, arts, textile, habillement, santé et soins esthétiques. Au niveau collégial, elles forment moins du tiers des diplômés en mécanique du bâtiment, électrotechnique, foresterie et papier, mécanique d'entretien, métallurgie et transport (les données précédentes sont tirées de *La situation économique et professionnelle des femmes dans le Québec d'aujourd'hui*, une étude produite par le Comité aviseur femmes en développement de la main-d'œuvre en 2000).

En matière d'éducation des adultes, la dernière année a donné lieu à l'adoption de la Politique de l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue (voir aussi la fiche *Travail et formation*). Cette politique a suscité la critique pour son orientation axée principalement sur le travail alors que l'accès à une formation de base, qualifiante et transférable, devrait être reconnu comme un élément fondamental de la formation continue et de l'éducation des adultes tout au long de la vie, indépendamment du marché de l'emploi. Par exemple, l'accès à la formation qualifiante est extrêmement difficile pour celles qui sont exclues du marché du travail pour des raisons familiales ou personnelles.

Au contraire de la Politique qui a été adoptée, la notion d'éducation doit être élargie pour englober entre autres l'éducation populaire telle que pratiquée couramment par les groupes de l'action communautaire autonome, notamment les groupes de femmes.

#### **CE QUE NOUS PROPOSONS :**

- L'accès à l'éducation non seulement par le maintien mais aussi par le renforcement d'un système public d'éducation pour l'ensemble de la population, ce dans toutes les régions du Québec.
- La promotion des secteurs de formation non traditionnels et des secteurs d'avenir auprès des filles, ce très tôt au sein du système scolaire, de façon à les encourager à explorer et à choisir ces secteurs.
- L'adoption de mesures d'accès à la formation (moyens de transport, services de garde, horaires adaptés, par exemple) pour toutes les femmes, quelles que soient leur situation familiale, leur origine ou leurs limitations fonctionnelles.
- L'élargissement de la Politique de l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue à la formation de base, qualifiante et transférable, indépendamment du marché de l'emploi, et à l'éducation populaire autonome.

**SUGGESTION DE QUESTIONS À POSER AUX CANDIDATES ET CANDIDATS DES PARTIS**

**POLITIQUES :**

- ❑ Pensez-vous que l'on doive maintenir et renforcer le système public d'éducation ?
- ❑ Êtes-vous en faveur de l'élargissement de la Politique de l'éducation des adultes tel que définie ?

## **ACCÈS AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)**

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) n'ont pas encore pénétré tous les milieux d'une façon égale. Leur utilisation est moins répandue parmi les membres de la population dont les revenus sont faibles. C'est aussi le cas de beaucoup d'organismes bénévoles et communautaires qui disposent de moyens financiers limités. C'est pourquoi, entre autres, beaucoup de groupes de femmes exploitent peu les TIC à des fins citoyennes et politiques. On observe en outre que les organismes en région sont souvent moins branchés que les organismes des centres urbains.

Pourtant, l'information est de plus en plus disponible exclusivement en ligne. Cela pose un problème pour les groupes de femmes qui doivent développer des stratégies particulières afin de s'assurer que la majorité d'entre eux puissent avoir un accès direct aux TIC.

Par ailleurs, les problèmes d'accessibilité sont au cœur des enjeux citoyens liés au cyber-gouvernement. Ainsi, toute information relative à une nouvelle législation, à un programme de subvention, à une consultation publique, par exemple, risque de parvenir en retard à ces groupes et les empêcher d'agir convenablement. De plus, les groupes de femmes et les femmes elles-mêmes, font aussi face à la nécessité de diffuser dans le cyberspace ce qui les touche et les concerne. Ces femmes doivent donc être des productrices de contenu.

Alors que les gouvernements consacrent des budgets importants à mettre sur pied le « gouvernement électronique », il faudrait que les informations émanant de la société civile soient aussi mises en ligne ne serait-ce que pour ces questions d'équilibre et d'équité. On peut dire qu'aujourd'hui, l'accessibilité aux TIC est indispensable au développement d'une société juste et équitable. Le mouvement féministe quant à lui a fait son choix : les TIC doivent contribuer à renforcer la citoyenneté et à contrer l'exclusion et la pauvreté.

### **CE QUE NOUS PROPOSONS :**

- Le développement des compétences dans l'appropriation des TIC par les groupes de femmes et le recours à l'analyse différenciée selon les sexes dans l'élaboration de tout programme ou politique concernant les TIC.

### **SUGGESTION DE QUESTIONS À POSER AUX CANDIDATES ET CANDIDATS DES PARTIS**

#### **POLITIQUES :**

- ❑ Comment votre parti compte-t-il aider les personnes en situation de pauvreté à accéder à internet dans toutes les régions du Québec tenant compte de leur situation financière ?
- ❑ Que ferez-vous pour que les groupes de femmes aient davantage accès aux TIC ?

## **FINANCEMENT DES GROUPES DE FEMMES**

Des centaines de groupes de femmes forment un réseau important et significatif pour des milliers de femmes en difficulté à travers tout le Québec. Ils interviennent sur plusieurs fronts, notamment dans la défense des droits, la promotion de rapports égalitaires entre les hommes et les femmes, le changement des lois, l'accès des femmes au pouvoir, le développement économique et l'accès au travail.

Dans sa politique gouvernementale de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire, le gouvernement québécois reconnaît la contribution essentielle de l'action communautaire à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec. Il est donc clair que les femmes ont collectivement un rôle à jouer dans la détermination des enjeux sociaux, politiques et culturels.

**CE QUE NOUS PROPOSONS :**

- L'obtention d'un financement adéquat et récurrent pour les groupes de l'action communautaire autonome, incluant les groupes de femmes, au plan local, régional, national, l'indexation obligatoire selon l'augmentation du coût de la vie, et la hausse de ce financement par l'État pour les groupes déjà financés.

**SUGGESTION DE QUESTIONS À POSER AUX CANDIDATES ET CANDIDATS DES PARTIS**

**POLITIQUES :**

- Êtes-vous pour la reconnaissance et un meilleur financement des groupes de femmes ?
- Si oui, que comptez-vous faire pour favoriser l'obtention d'un financement adéquat par les groupes ?

## **LA PAUVRETÉ A UN SEXE**

---

L'analyse de la situation économique des femmes révèle d'une manière évidente que celles-ci sont maintenues dans un état d'insécurité financière. Historiquement, la situation de pauvreté des femmes est le résultat d'un double système d'exploitation : le capitalisme et le patriarcat. Elles touchent des revenus inférieurs à ceux des hommes, occupent la majorité des emplois atypiques ou encore accomplissent un travail non rémunéré ou invisible. Près de 70 % du travail accompli sur cette planète est un travail non rémunéré effectué par les femmes. En 1992, Statistique Canada estimait que le travail non rémunéré, incluant le travail bénévole, représentait entre 34 % et 54,2 % du produit intérieur brut (PIB), soit entre 235 et 374 milliards de dollars (selon les données diffusées dans le cadre de la Campagne de sensibilisation *Le travail invisible, ça compte!* de l'AFEAS). Ce n'est donc pas étonnant, bien qu'inacceptable, que les femmes soient plus pauvres que les hommes, ce dans tous les groupes d'âge.

De plus, les femmes s'appauvrissent en ayant des enfants. Les mères seules affichent des taux de pauvreté de beaucoup supérieurs à ceux des familles biparentales. De 1986 à 1998, les familles monoparentales dont la grande majorité (82 %) sont dirigées par des femmes, sont en plus grande proportion sous le seuil de faible revenu (selon l'Institut de la statistique du Québec, le ministère de la Famille et de l'Enfance, et Statistique Canada).

Les femmes ayant des limitations font aussi partie des personnes vivant davantage de pauvreté. On parle d'environ 504 200 femmes de 15 ans et plus. Ainsi, dans le groupe des 15-34 ans, 21 % sont pauvres, comparativement à 12 % chez les personnes sans limitation. De plus, parmi toutes les femmes ayant des limitations, rares sont celles qui bénéficient d'un revenu personnel de plus de 30 000 \$. Par exemple, dans le groupe des 35-64 ans, 27 % des femmes ont un revenu personnel de 30 000 \$ et plus, alors que ce pourcentage est de 44 % chez les personnes sans limitation. Enfin, 51 % des femmes ayant des limitations sont inactives (les données proviennent de la COPHAN, un regroupement d'organismes oeuvrant auprès des personnes handicapées).

S'ajoute la crise du logement qui perdure; les femmes sont les premières à en subir les conséquences. Lors du dernier recensement, on comptait 155 130 ménages locataires dont le principal soutien financier est une femme, qui consacraient plus de 50 % de leur revenu pour se loger, soit plus d'un ménage sur quatre (selon les dernières données disponibles de Statistique Canada de 1996). À ces difficultés de payer un loyer est venue s'ajouter l'importante pénurie de logements locatifs, ce qui a des conséquences spécifiques sur les femmes. Ainsi, des femmes victimes de violence vont souvent hésiter à déménager ou à quitter leur conjoint non seulement parce qu'elles sont pauvres, mais aussi parce qu'elles risquent de se retrouver sans toit!

### **CE QUE NOUS PROPOSONS :**

- Le rétablissement d'un régime universel d'allocations familiales assorti d'une allocation supplémentaire en fonction des besoins réels des enfants.
- L'augmentation des montants pour les besoins essentiels des familles et des femmes au-delà de l'indexation des prestations.
- L'instauration d'un barème plancher à l'aide sociale en dessous duquel aucune coupure ne puisse être faite et qui sera établi de façon à couvrir les besoins essentiels.
- La non-récupération des pensions alimentaires pour enfants auprès des familles prestataires de la sécurité du revenu et des parents étudiants responsables de familles monoparentales.

- La réalisation de 8 000 logements sociaux par année, dont la moitié sous forme de HLM et l'autre moitié sous forme de logements coopératifs et sans but lucratif.
- Le maintien et le renforcement des lois concernant la fixation des loyers.
- La mise en place d'un programme d'urgence pour les gens sans logis, tant et aussi longtemps que les taux d'inoccupation seront sous la barre des 3 %.

**SUGGESTIONS DE QUESTIONS À POSER AUX CANDIDATES ET CANDIDATS DES PARTIS POLITIQUES :**

- Que comptez-vous faire concrètement pour contrer la pauvreté des femmes ?
- Êtes-vous en accord avec le rétablissement d'un régime universel d'allocations familiales ? Que seriez-vous prête ou prêt à faire pour l'obtenir ?
- Êtes-vous en accord avec l'instauration d'un barème plancher à l'aide sociale ?
- Êtes-vous informé sur la situation du logement dans les villes et les villages de votre comté ? Y a-t-il pénurie ? Si oui, quels moyens allez-vous prendre pour la résoudre ?

## **POUR UN MONDE EXEMPT DE VIOLENCE**

---

Inlassablement, le mouvement des femmes n'a de cesse de questionner et de faire tout ce qui est en son pouvoir pour mettre fin aux rapports inégalitaires entre les femmes et les hommes et aux violences qu'ils génèrent contre les femmes. C'est effectivement de rapports dont il est question : en lieu et place des rapports de pouvoir qui ont marqué l'ensemble des sociétés à ce jour, les femmes veulent instaurer des rapports égalitaires entre les femmes et les hommes. Cela constitue tout un défi, qui ne relève pas uniquement des femmes, mais de l'ensemble de la société québécoise.

Si les différents paliers gouvernementaux en sont venus à reconnaître l'importance et la gravité de la problématique de la violence faite aux femmes, c'est en partie grâce à l'engagement des groupes de femmes qui, dès le début des années 1970, ont suscité une réflexion sur le caractère social de ces formes de violence. Toutefois, la responsabilité par rapport à l'élimination de la violence faite aux femmes relève du Gouvernement du Québec. Il est de première importance que les partis politiques se montrent déterminés à y mettre fin. Pour nous, seule la mobilisation de l'ensemble de la société pourra contrer efficacement les multiples formes de violence exercées contre les femmes.

Depuis 1997, les plaintes déposées pour violence conjugale déclarées aux policiers sont en hausse constante. En 2000, 13 459 femmes ont déposé une plainte pour un acte de violence subi dans un contexte conjugal, ce qui représente une hausse de 19 % entre 1997 et 2000. En 2000-2001, 7 562 femmes victimes de violence ou en difficulté, accompagnées de leurs 5 414 enfants ont été accueillies dans les maisons d'hébergement du Québec selon les données recueillies dans 74 maisons d'hébergement. Selon diverses sources, le nombre de femmes victimes de violence criminalisable dans un contexte conjugal est estimé entre 100 000 à 200 000 (Institut de la statistique du Québec, communiqué de presse du 15 mai 2002 et Gilles Rondeau et al., *L'utilisation du système pénal dans les situations de violence conjugale au Québec*, Rapport no 3, Centre de criminologie comparée, Université de Montréal, avril 1998). Pour les agressions à caractère sexuel, sur la totalité des infractions déclarées aux services policiers en 1997, 82 % des victimes étaient de sexe féminin. Il faut rappeler qu'à peine 10 % d'entre elles dénoncent les agressions subies aux services policiers.

La violence conjugale et les agressions à caractère sexuel sont les formes de violence les mieux documentées, mais il existe aussi plusieurs autres formes d'abus et d'exploitation; que l'on pense aux femmes âgées qui subissent de la violence, notamment de la part de leurs proches, le harcèlement psychologique et sexuel ainsi que les autres formes de violence en milieu de travail qui minent elles aussi un nombre important de femmes. Par ailleurs, certains groupes sont plus vulnérables à la violence. Mentionnons, à titre d'exemples, les jeunes femmes, les femmes immigrantes et des communautés culturelles, les femmes handicapées et les femmes autochtones.

Ainsi, les femmes victimes de violence subissent plusieurs préjudices, tant sur les plans physique et psychologique, qu'économique et social, ce qui engendre des conséquences directes sur leur autonomie morale et financière, sur leur participation sociale ainsi que sur leur santé physique et psychologique. À l'échelle macro-sociale, la violence faite aux femmes et aux enfants engendre d'énormes coûts socioéconomiques (services de santé, services sociaux, services de justice pénale, temps d'arrêt des activités économiques, etc.) évalués à 4,2 milliards pour l'ensemble des citoyennes et des citoyens du Canada (selon Greaves, L. et coll., *Selected*

*Estimates of Costs of Violence Against Women and Children*, London (Ontario), Centre de recherche sur la violence faite aux femmes et aux enfants, 1995, cité par les ministres responsables de la condition féminine fédérale et provinciale en 2002).

Malgré l'ampleur du problème, c'est l'ensemble des groupes venant en aide aux femmes qui ne disposent pas des ressources nécessaires. À l'heure actuelle, il existe au Québec quelque 90 maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, 25 centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) et plus d'une centaine de centres de femmes. Ces groupes occupent tous une place essentielle dans la lutte contre la violence faite aux femmes. Cependant, ils subsistent dans la précarité financière et vivent dans l'inquiétude de ne pas voir reconduites leurs subventions. Pour plusieurs maisons d'hébergement, la hausse des subventions de base reçues depuis dix ans couvre seulement celle des prix à la consommation. On observe aussi des iniquités régionales marquées. De plus, les montants octroyés par le gouvernement du Québec ne permettent de répondre qu'à 50 % des besoins des femmes et des enfants victimes de violence selon les organismes de première ligne. Quant aux centres de femmes, leur sous-financement chronique n'est plus à démontrer et la tendance du financement par projet au détriment du financement du fonctionnement de base rend leur situation encore plus instable. Pour les CALACS, les services spécifiques qu'ils offrent ne sont pas disponibles partout et pour toutes en raison d'un développement inégal de ce réseau.

Dans les communautés autochtones, la violence conjugale, familiale et sexuelle est malheureusement à l'état de fléau. Il y a trois fois plus de violence : 88 % des femmes et 55 % des enfants âgés de moins de 15 ans sont victimes de violence conjugale et familiale. Or, on n'y compte que cinq maisons, dans un état de sous-financement chronique et aucune ressource pour lutter contre la violence sexuelle et venir en aide aux femmes et aux adolescentes agressées sexuellement. Hors réserve, il n'existe qu'une maison à Montréal et les femmes n'ont pas accès ou encore très peu à des ressources autochtones en maison non autochtone.

#### **CE QUE NOUS PROPOSONS :**

- La mise en œuvre d'une grande campagne de sensibilisation et d'éducation sur dix ans, évaluée à 25 millions de dollars, soit 2,5 millions par année, pour lutter contre toutes les formes de violence commises envers les femmes et en finir avec la banalisation de la violence.
- L'accès, gratuit et sans délai, pour toutes les femmes victimes de violence, dans toutes les régions du Québec, à un abri sécuritaire et à des services accessibles, offrant de l'aide immédiate aux victimes, du suivi ainsi que des activités de défense de droits, de prévention et de sensibilisation, notamment par l'octroi d'un financement de base, adéquat, stable et récurrent aux groupes de femmes qui interviennent en violence.
- La décriminalisation des pratiques exercées par les prostituées et travailleuses du sexe.

#### **SUGGESTIONS DE QUESTIONS À POSER AUX CANDIDATES ET CANDIDATS DES PARTIS POLITIQUES :**

- Que ferez-vous pour contribuer activement à la lutte contre la violence envers les femmes, notamment celle vécue par les femmes doublement discriminées ?
- Êtes-vous prête ou prêt à vous engager à financer une vaste campagne de sensibilisation à la violence faite aux femmes et à leurs enfants (du même type que celle contre l'alcool au volant), campagne qui devrait avoir une approche globale des diverses formes de violence commises à l'endroit des femmes ?

- ❑ Êtes-vous prête ou prêt à vous engager à financer les groupes de femmes afin de leur permettre de poursuivre leur mission de changement social et de rendre accessibles les services d'aide dont les femmes violentées ont besoin ?
- ❑ Connaissez-vous les difficultés des femmes vivant dans les communautés autochtones en regard de la violence conjugale, familiale et sexuelle ? Quelle sera votre contribution pour la changer ?
- ❑ Considérez-vous que la société doit prendre des mesures pour responsabiliser les agresseurs face aux gestes qu'ils ont posés ?

## **LE DROIT À LA SANTÉ**

---

Le réseau public de santé et de services sociaux est certes l'enjeu majeur de la prochaine campagne électorale au Québec. Il l'est non seulement parce qu'il est menacé et parce que la privatisation des soins de santé a déjà commencé, par exemple dans le domaine de la périnatalité, par un glissement vers la tarification et la substitution par l'entreprise privée, mais surtout à cause de l'importance qu'elle revêt aux yeux de la société québécoise. En effet, la santé figure continuellement au premier rang des préoccupations des Québécoises et des Québécois dans les divers sondages.

### **ACCÈS À LA SANTÉ**

Les féministes ont présenté la santé comme un continuum qui s'étend sur toute la vie et qui est essentiellement et étroitement lié aux conditions de vie. La santé est fonction de relations complexes entre la biologie, le comportement à l'égard de la santé et le contexte social, historique, économique et sociopolitique dans lequel vivent les femmes. Ainsi, la pauvreté des femmes, la discrimination et le racisme sont tous des facteurs qui maintiennent chez plusieurs d'entre elles des sentiments d'impuissance, de dépression et de culpabilité. La violence faite aux femmes, dans tous ses aspects, conjugal, familial, sexuel, médical, psychiatrique, crée un sentiment d'anxiété et de peur qui paralyse et augmente le stress.

La surmédicalisation des soins offerts aux femmes nous préoccupe aussi beaucoup ainsi que l'omniprésence des compagnies pharmaceutiques et leur intrusion tout au long de la vie des femmes, particulièrement dans leur vie reproductive et en ce qui a trait à la santé mentale.

Dans leur vie quotidienne, les femmes qui recourent aux services de santé pour elles et leurs enfants subissent la dégradation de ces services en raison du manque d'équipement et de personnel, après avoir attendu parfois des mois pour obtenir un rendez-vous. Elles peuvent aussi avoir à se déplacer sur de bonnes distances vu la disparité interrégionale dans les services offerts.

Ces réalités ainsi que bon nombre d'éléments en matière de santé sont vus comme une réelle menace face au droit des femmes d'être autonomes et au cœur des décisions qui concernent leur corps. En ce sens, l'accès aux soins et aux services de santé et de services sociaux est fondamental. Pour certains groupes cependant, particulièrement pour les femmes immigrantes et des communautés culturelles, il faut plus que l'universalité. Elles ont des besoins spécifiques, par exemple en ce qui a trait à la langue. L'exclusion, le racisme et la discrimination subis par les femmes les plus discriminées doivent être aussi considérés comme des facteurs d'accroissement de la vulnérabilité des femmes appartenant à ces groupes.

### **CE QUE NOUS PROPOSONS :**

- L'accès aux soins et aux services de santé et de services sociaux par le maintien d'un régime public et universel de santé pour l'ensemble de la population du Québec, dans toutes les régions du Québec, et la cessation de tous les projets de privatisation dans le domaine de la santé (c'est-à-dire la fin d'un régime de santé dit à deux vitesses présentement en implantation).
- Le financement accru du réseau de la santé et des services sociaux, particulièrement pour les services de prévention offerts par les CLSC.

- La révision du régime d'assurance médicaments pour permettre la gratuité des médicaments aux personnes dont le revenu est inférieur au seuil de faible revenu, ainsi que pour freiner la hausse des primes et limiter les prix exigés par les compagnies pharmaceutiques.
- Le financement adéquat des groupes de femmes oeuvrant auprès des femmes en matière de santé (santé mentale, lutte contre toutes les formes de violence, périnatalité, recherche sur la santé des femmes, etc.).
- L'intégration de la lutte contre les facteurs d'accroissement de la vulnérabilité des femmes les plus discriminées, dont les lesbiennes, dans toutes les politiques et plans d'action en matière de santé des femmes.

## **SUGGESTION DE QUESTIONS À POSER AUX CANDIDATES ET CANDIDATS DES PARTIS**

### **POLITIQUES :**

- Que comptez-vous faire concrètement pour maintenir en place, dans son intégralité, le système public, universel et gratuit de santé au Québec ?
- Que pensez-vous d'un système de santé à deux vitesses ?
- À quelles fins devraient servir les sommes transférées par le gouvernement fédéral au Québec ?
- De quelle façon devraient-elles être réparties ?
- Quelle est l'importance que voulez voir accorder à la prévention ?

## **SANTÉ REPRODUCTIVE ET QUALITÉ DES SERVICES**

Une recherche menée par la Fédération du Québec pour le planning des naissances en 2002 a permis de constater que les services de planning des naissances pour les femmes de plus de 25 ans sont pratiquement inexistantes. En effet, cette recherche a révélé que 91 % des CLSC étudiés réservent leurs services de planning exclusivement aux adolescentes et aux jeunes femmes. Pourtant, les femmes sont fertiles de la puberté à la ménopause et elles auront besoin de services durant toute cette période qui s'étend sur une quarantaine d'années.

Par ailleurs, la grossesse, l'accouchement et l'allaitement représentent un processus physiologique normal attaché au corps des femmes. Lorsqu'elles font le choix d'avoir un enfant, elles auront besoin de services à un moment où elles vivent de grands bouleversements, ce peu importe leur situation familiale, sociale ou économique.

Toujours en matière de santé, l'un des domaines les plus inexplorés au Québec où l'on se sent facilement dépassé et impuissant, est celui des nouvelles technologies de reproduction. Actuellement, des groupes de femmes craignent que les sommes investies dans le développement de ces techniques soient supérieures à celles qui sont allouées à la recherche sur les causes, les mesures préventives et les traitements réels de l'infertilité. Précisons que les nouvelles technologies de reproduction humaine n'offrent pas de solution pour prévenir ni traiter l'infertilité. Elles sont davantage un moyen de la contourner.

Le secteur privé, qui est pratiquement le seul à être impliqué dans les nouvelles technologies de reproduction, n'est pas encadré alors que les dangers liés à la manipulation et à la commercialisation du matériel reproductif humain et du corps des femmes nécessitent d'être mieux compris et, s'il y a lieu, dénoncés. Ce qui est certain, c'est qu'il y a un manque de débats publics sur ces enjeux. Il est impératif de demander à la population ce qu'elle souhaite comme

développement avant que les compagnies pharmaceutiques et les chercheurs de tout acabit n'imposent leur propre vision et leur propre choix dans ce domaine..

#### **CE QUE NOUS PROPOSONS :**

- L'offre de services de base en matière de planification des naissances par le réseau public de la santé, à toutes les femmes, indépendamment de leur âge et de leur statut socio-économique ou de leur orientation sexuelle, dans la période de transition exigée pour la mise en place des services, le financement de l'hébergement pour les femmes ne disposant pas des services dont elles ont besoin dans leur région.
- Le développement et l'accessibilité pour les femmes à des services de sages-femmes dans tous les lieux de naissance et ce, dans l'ensemble des régions du Québec.
- L'organisation de débats publics sur les enjeux éthiques et sociaux que comportent le développement des nouvelles technologies de reproduction et la recherche connexe sur les embryons et la génétique.

#### **SUGGESTION DE QUESTIONS À POSER AUX CANDIDATES ET CANDIDATS :**

- ❑ S'il n'en existe pas, que ferez-vous pour que des services de planification des naissances soient offerts de façon adéquate dans votre comté ?
- ❑ Que comptez-vous faire concrètement pour développer et rendre accessibles les services de sages-femmes dans l'ensemble des lieux de naissance ?

### **SANTÉ MENTALE**

Au Québec, un nombre croissant de femmes affirme vivre de la détresse psychologique à différents degrés. Quelles que soient les causes de cette détresse, ces femmes ont besoin d'écoute, d'aide, de support, voire de répit. En effet, sans soutien, elles risquent de voir leurs problèmes augmenter et sont susceptibles de glisser vers la perte d'autonomie ou la désorganisation.

Or, actuellement, l'aide offerte aux femmes est essentiellement médicale et lourde : médication, électrochocs, hospitalisation. Ces méthodes endorment les symptômes, mais ne guérissent pas. Quant à l'aide psychologique, elle est de plus en plus absente du réseau public et très onéreuse dans les bureaux privés. Elle est, là aussi, souvent inadéquate. Les groupes de femmes reçoivent un nombre grandissant de femmes souffrant de problèmes de santé mentale qui, souvent, leur sont référées par les intervenantes et intervenants du réseau public. Ces groupes tentent d'apporter le meilleur support possible tout en agissant souvent en dehors de leur mission et sans formation suffisante face aux situations vécues par les femmes relativement à leur santé mentale.

#### **CE QUE NOUS PROPOSONS :**

- Une offre de formation à l'ensemble des intervenantes et intervenants en santé mentale (dans les hôpitaux, CLSC et groupes communautaires) fondée sur l'analyse féministe et l'approche différenciée selon les sexes.
- Une sensibilisation aux problèmes spécifiques de discrimination envers les lesbiennes offerte dans les mêmes réseaux.

**SUGGESTIONS DE QUESTIONS À POSER AUX CANDIDATES ET CANDIDATS DES PARTIS**

**POLITIQUES :**

- ❑ Connaissez-vous les services offerts aux femmes ayant des problèmes en santé mentale dans votre comté ou région ?
- ❑ Seriez-vous prête ou prêt à soutenir une demande de fonds pour mettre sur pied une ressource spécifique en santé mentale pour les femmes dans votre région ?
- ❑ Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?

## **LA JUSTE PLACE DES FEMMES EN POLITIQUE ET DANS LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET LOCAL**

---

Dans la foulée de la Politique de soutien au développement local et régional adoptée en 1997, c'est maintenant aux niveaux régional et local que se prennent bon nombre de décisions relatives au développement social et économique. Voilà pourquoi la prise en compte des intérêts, des réalités et des droits des femmes est fondamentale pour les instances de développement régional et local que sont, notamment, les conseils régionaux et locaux de développement.

Dans ce contexte, la cohérence entre les diverses interventions gouvernementales qui ont trait aux conditions de vie des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes est un enjeu de taille. Au niveau régional et local, les femmes et les groupes de femmes se sont rendus compte avec les années que les engagements en faveur de la condition féminine variaient selon les régions, que ce soit au moyen d'ententes spécifiques ou autrement, et que cela exigeait toujours, dans le meilleur des cas, des négociations ardues entre les différents ministères impliqués. Or, les droits des femmes ne sont pas objet de négociation.

Par ailleurs, bien que les femmes constituent plus de la moitié de la population québécoise, les conditions réelles d'accueil des femmes en politique sont à mettre en place dans un milieu encore dominé par les hommes et empreint de leurs valeurs. Oui, les femmes ont fait des progrès en politique ces dernières années, mais ceux-ci demeurent lents et fragiles. Par exemple, elles ne composent encore que 26,4 % des députés à l'Assemblée nationale et parmi elles, la diversité des femmes québécoises n'est pas présente. Si la tendance se maintient, en comptant une élection aux quatre ans, il faudra attendre l'année 2050 pour parvenir à l'égalité au sein de la députation !

### **CE QUE NOUS PROPOSONS :**

- Le maintien des sièges occupés par des représentantes en condition féminine sur les instances de développement local et régional, l'obtention d'un financement adéquat et récurrent pour leurs activités et la mise en place d'un réseautage interrégional qui permet de partager analyses et stratégies.
- L'adoption, au sein des plans d'action de toutes les régions du Québec, d'un plan d'action concerté visant l'égalité des femmes et la réponse à leurs intérêts spécifiques.
- L'adoption de mesures incitatives pour atteindre la parité hommes-femmes à tous les niveaux de pouvoir, dans le cadre du débat actuel prônant l'adoption d'une loi sur la parité en politique.
- L'instauration de mesures afin que les candidatures de femmes - tout comme celles des hommes - reflètent la diversité ethnoculturelle, de classe, d'âge et d'orientation sexuelle, telle qu'elle existe dans la société.

### **SUGGESTIONS DE QUESTIONS À POSER AUX CANDIDATES ET CANDIDATS:**

- Que comptez-vous faire pour que les instances de développement régional et local prennent en compte les réalités des femmes dans chacune des régions du Québec ?
- Quels moyens allez-vous prendre pour atteindre la parité hommes-femmes dans votre parti et au gouvernement?
- Quels moyens votre parti a-t-il pris pour rechercher et soutenir les candidatures de femmes ?

## **LE TRAVAIL**

---

Beaucoup de gens pensent aujourd'hui que les inégalités que vivent les femmes au travail sont réglées depuis qu'elles ont investi le marché du travail et qu'elles sont de plus en plus nombreuses dans certains secteurs de formation autrefois réservés aux hommes. Or, rien n'est plus faux. Des inégalités majeures subsistent quant à l'intégration, au maintien et à la progression des femmes au travail, une discrimination telle qu'on la qualifie de systémique. C'est donc une intervention systémique qui doit être menée par l'État, de concert avec les groupes communautaires, notamment ceux qui oeuvrent à l'intégration et au maintien des femmes au travail, les entreprises et les syndicats.

Au Québec, le gouvernement s'est doté depuis quelques années de moyens susceptibles, s'ils étaient pleinement appliqués, de contribuer à la diminution des écarts entre les hommes et les femmes : la Stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine, la nouvelle Loi sur les normes du travail et la Loi sur l'équité salariale en sont des exemples. Cependant l'enjeu se trouve dans l'application concrète de ces lois et programmes ainsi que dans leur adaptation à la double discrimination que vivent les femmes issues de l'immigration, les femmes autochtones et les femmes ayant des limitations fonctionnelles, application qui pose toujours d'énormes difficultés.

### **TRAVAIL ET PAUVRETÉ**

Encore aujourd'hui en 2003, les femmes ne gagnent que 65 % du revenu annuel des hommes. Il s'agit de l'une des manifestations inégalitaires les plus honteuses, surtout quand on connaît les responsabilités sociales et familiales portées par les femmes. La lutte contre la pauvreté des femmes au travail doit se faire sur plusieurs fronts.

Le salaire constitue un enjeu fondamental et nous croyons qu'une augmentation substantielle du salaire minimum permettrait à grand nombre de femmes travaillant 40 heures par semaine d'avoir un revenu annuel se situant au-dessus du seuil de pauvreté. Il est estimé à 9,27 \$ pour 2002.

Également, les écarts salariaux subsistent : une grande partie des femmes restent pauvres, car elles sont majoritairement cantonnées dans des types d'emploi dont la valeur est essentielle à la société, mais dont les tâches ont été depuis toujours sous-évaluées et conséquemment sous-rémunérées. La Loi sur l'équité salariale veut éliminer cette discrimination systémique à l'égard des emplois à prédominance féminine. Malheureusement, le travail de promotion, de sensibilisation et de vérification de la Commission de l'équité salariale a été très faible jusqu'à maintenant, surtout auprès des femmes non syndiquées qui travaillent en majorité dans les petits milieux de travail. Selon un rapport récent de la Commission, plus de la moitié des petites entreprises n'ont pas encore commencé leur démarche d'équité salariale cinq ans après l'entrée en vigueur de la Loi. Ce rapport montre que la démarche n'a pas non plus été faite correctement dans nombre de celles qui prétendent l'avoir réalisée. Par conséquent, très peu de travailleuses non syndiquées ont profité des ajustements de salaires qui leur sont dus.

Le problème de l'inégalité salariale, « à travail égal, salaire égal », est lui aussi encore bien réel. On le retrouve partout, surtout dans les emplois non traditionnels où peu de femmes sont présentes, mais également dans les secteurs où les hommes sont minoritaires et dans les secteurs syndiqués.

Pour ce qui est des personnes immigrantes, celles du groupe entre 25 et 54 ans sont en général plus fortement scolarisées (selon les données de Statistique Canada de 2001) que les personnes du même groupe d'âge nées au pays. Ainsi, 40 % des personnes immigrantes de ce groupe ont un diplôme universitaire par rapport à 23 % dans la population en général. Cependant, leurs salaires sont de 24 % inférieurs. Cette situation peut s'expliquer autant par la discrimination exercée lors de l'embauche que par la non-reconnaissance des acquis et des compétences acquises à l'étranger.

**CE QUE NOUS PROPOSONS :**

- L'application rigoureuse et proactive de la Loi sur l'équité salariale, avec les crédits nécessaires, afin de rejoindre particulièrement les femmes non syndiquées, notamment celles issues de l'immigration travaillant dans des secteurs presque exclusivement féminins.
- Le rehaussement substantiel du salaire minimum.
- L'adoption de mesures pour reconnaître les compétences acquises à l'étranger par les personnes immigrantes.

**SUGGESTIONS DE QUESTIONS À POSER AUX CANDIDATES ET CANDIDATS DES PARTIS POLITIQUES :**

- Votre gouvernement va-t-il maintenir la Commission de l'équité salariale et lui accorder les crédits nécessaires afin qu'elle puisse jouer son rôle adéquatement ?
- Allez-vous procéder à un rehaussement du salaire minimum pour contrer la pauvreté des travailleuses ?
- Que pouvez-vous faire en vue de la reconnaissance des compétences acquises à l'étranger par les personnes immigrantes ?

**TRAVAIL ET CONCENTRATION PROFESSIONNELLE**

Sur le marché du travail, même si dans certains secteurs la présence nouvelle des femmes dérange et est fortement médiatisée, elles continuent d'occuper 85 % de la main-d'œuvre dans le grand secteur des services (qui compte le plus d'emplois au salaire minimum très majoritairement occupés par des femmes) et à peine 15 % dans celui de la production de biens. Elles sont presque totalement exclues d'un certain nombre de professions où elles ne représentent que 1 ou 2 % de la main-d'œuvre. D'où l'importance de les soutenir par un ensemble de mesures cohérentes dans leur intégration et leur maintien et leur progression au travail quand elles font le choix de s'orienter dans un métier non traditionnel (les données sont tirées de *La situation économique et professionnelle des femmes dans le Québec d'aujourd'hui*, une étude du Comité aviseur femmes en développement de la main-d'œuvre en 2000) - (voir aussi la fiche *Accès à l'éducation*).

**CE QUE NOUS PROPOSONS :**

- L'application rigoureuse des lois imposant des programmes d'accès à l'égalité.
- L'adoption de mesures de soutien à l'intégration et au maintien des femmes au travail, particulièrement pour celles qui occupent des emplois non traditionnels.

## **SUGGESTIONS DE QUESTIONS À POSER AUX CANDIDATES ET CANDIDATS DES PARTIS**

### **POLITIQUES:**

- ❑ Votre gouvernement va-t-il adopter un plan d'action pour informer les étudiantes sur la diversification professionnelle et ainsi mettre en application un des volets de la Stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine ?
- ❑ Comment votre parti compte-t-il assurer l'application et le respect des programmes d'accès à l'égalité ?

## **TRAVAIL ET PRÉCARITÉ**

Dans un contexte néo-libéral de globalisation des échanges et de précarisation des conditions de travail, la conciliation famille, travail et vie personnelle ne saurait constituer la seule voie à privilégier pour le gouvernement : le travail précaire doit aussi être freiné. Celui-ci se conjugue au féminin avec 27 % de femmes comparativement à 10 % d'hommes travaillant à temps partiel, quel que soit l'âge. Parmi celles-ci, seulement 5% des femmes invoquent des raisons familiales pour travailler à temps partiel et elles forment les deux tiers des personnes occupant involontairement un emploi à temps partiel. L'application rigoureuse de la Loi sur les normes du travail est ici un enjeu capital de même qu'un meilleur encadrement du travail atypique pour assurer aux travailleuses précaires l'égalité de traitement et l'accès aux mêmes droits.

Quant au travail autonome, en progression chez les femmes et en régression chez les hommes, nous croyons que le gouvernement doit l'encadrer, puisqu'il ne bénéficie actuellement d'aucune véritable protection sociale.

L'accès à la syndicalisation est aussi un enjeu majeur pour l'amélioration des conditions de travail des femmes, l'équité salariale au premier chef. Dans les secteurs peu syndiqués, par exemple dans le commerce de détail, le taux de syndicalisation est faible (18 %) et le ratio des revenus des femmes par rapport à ceux des hommes est encore plus bas que la moyenne, soit 57 %. Les femmes sont actuellement syndiquées dans une proportion de 37 % contre 42 % chez les hommes.

### **CE QUE NOUS PROPOSONS :**

- Un meilleur encadrement du travail atypique pour assurer aux travailleuses l'égalité de traitement en entreprise et l'accès aux mêmes droits : à la CSST, à l'assurance emploi, aux congés de maternité et parentaux et au Régime des rentes du Québec.
- L'application rigoureuse de la Loi sur les normes du travail.

## **SUGGESTIONS DE QUESTIONS À POSER AUX CANDIDATES ET CANDIDATS DES PARTIS**

### **POLITIQUES :**

- ❑ Que compte faire votre parti pour contrer le développement du travail précaire ?

## **LA CONCILIATION FAMILLE, VIE PERSONNELLE ET TRAVAIL**

---

En vue des prochaines élections provinciales, il est amplement question de la famille. Les différents programmes des partis politiques se font beaucoup de crédit sur le dos des familles, de la conciliation et des aidants dits naturels qui sont en fait des aidantes. Les groupes de femmes sont bien placés pour savoir que ce sont toujours les femmes qui se retrouvent avec les responsabilités familiales ou presque.

Il y a beaucoup à faire dans ce domaine où l'on a tendance à considérer que le travail des femmes auprès de leur famille est un élément « naturel » qui est peu pris en considération. Dans une perspective féministe, la conciliation travail, famille, vie personnelle doit être considérée en fonction de la sécurité économique et sociale des femmes plutôt qu'en fonction du « libre-choix » des parents ou des familles.

La récente réforme de la Loi sur les normes du travail a permis quelques gains qui viennent soulager quelque peu les difficultés que vivent les travailleuses non syndiquées. Cependant, par exemple, aucun des dix jours de congés pour responsabilités familiales prévus dans la Loi n'est rémunéré. D'autres mesures, comme les garderies dites à 5 \$ permettent aux travailleuses de souffler quelque peu, mais le manque de places est malheureusement estimé à 64 000. Par ailleurs, la Loi québécoise sur l'assurance parentale, qui présente des conditions fort avantageuses pour les parents, a bien été adoptée, mais elle n'est pas encore vigoureuse en raison d'une querelle provinciale et fédérale qui tarde à se régler.

La difficulté de concilier les responsabilités familiales, la vie personnelle et le travail (la double et triple tâche des femmes qui prennent soin de leurs enfants et de proches malades ou vieillissants) mène aujourd'hui trop de femmes à l'épuisement et a des conséquences graves sur les problèmes de santé mentale au travail. Cette difficulté explique aussi en partie la pauvreté des mères monoparentales. Plus généralement, dès le moment où les femmes assument des responsabilités familiales, elles doivent concilier celles-ci avec leur vie personnelle et l'ensemble de leurs occupations, qu'elles soient travailleuses rémunérées, non rémunérées, en recherche d'emploi ou aux études.

Par ailleurs, plus de 40 % des femmes qui s'engagent dans la maternité ne reçoivent aucune prestation financière. Elles sont travailleuses à temps partiel, travailleuses autonomes, étudiantes, femmes sans chèque ou femmes vivant de l'aide sociale. Une femme sur cinq devra retourner au travail un mois après l'accouchement (selon les données diffusées dans le cadre de la Campagne pour la reconnaissance de la maternité). Or, la maternité doit cesser d'être rattachée à un statut. La grossesse, l'accouchement et la période périnatale incluant l'allaitement font simplement partie d'un processus que vivent les femmes. Ainsi, il faut reconnaître que, lorsqu'elles s'engagent dans la maternité, les femmes offrent une contribution essentielle à la richesse et à la continuité de notre collectivité.

### **CE QUE NOUS PROPOSONS :**

- L'accès aux centres de la petite enfance, dits garderies à 5 \$, pour toutes les familles, en augmentant, de manière urgente, le nombre de places et en s'assurant d'une qualité constante des services éducatifs et des soins donnés aux enfants.
- L'amélioration de l'ensemble des services de garde, principalement les halte-garderies.
- La mise en œuvre, le plus rapidement possible, de la Loi québécoise sur l'assurance parentale (Loi 140).

- L'instauration de mesures universelles pour les travailleuses précaires, les étudiantes et les travailleuses autonomes qui s'engagent dans la maternité.
- L'instauration de mesures fiscales, de crédits d'impôt remboursables pour les familles à faible revenu, souvent constituées de femmes cheffes de familles monoparentales et de leurs enfants.
- L'inclusion dans la Loi des normes du travail de congés avec solde pour responsabilités familiales et d'un congé de paternité.
- L'adoption de programmes et de mesures incitatives, fiscales et autres, pour les entreprises qui se dotent de moyens de conciliation responsabilités familiales, vie personnelle et travail, sans qu'elles y voient l'occasion d'augmenter la flexibilité de la main-d'œuvre.
- L'adoption de stratégies alternatives d'épargne pour la retraite qui ne pénalisent pas les femmes et les hommes qui se retirent périodiquement du marché du travail pour responsabilités familiales.
- Une campagne de sensibilisation, surtout dans le système scolaire, dont l'objectif est de valoriser l'implication des hommes dans la vie domestique et auprès des membres de leur famille ainsi que des modèles sociaux offrant des images diversifiées et positives du partage des tâches entre les sexes.

**SUGGESTIONS DE QUESTIONS À POSER AUX CANDIDATES ET CANDIDATS DES PARTIS POLITIQUES :**

- ❑ Quels moyens allez-vous prendre pour mettre en vigueur la Loi sur l'assurance parentale ?
- ❑ Que comptez-vous faire pour augmenter le nombre de places dans les centres à la petite enfance (« garderies à 5 \$ »), pour répondre à l'ensemble des demandes ?
- ❑ Que comptez-vous faire pour améliorer l'ensemble des services de garde, incluant les halte-garderies ?
- ❑ Que comptez-vous faire pour inciter la société québécoise à adopter des mesures de conciliation responsabilités familiales, vie personnelle et travail ?

## **VIVRE DANS UN ENVIRONNEMENT SAIN**

---

Des avancées significatives ont été réalisées dans la dernière année en matière d'environnement. Mais qu'ils s'agissent de l'annonce de la fin des projets de mini-centrales privées sur les rivières du Québec, de la Politique nationale de l'eau du ministère de l'Environnement du Québec ou encore de la ratification du Protocole de Kyoto par le Canada, ces acquis demeurent fragiles.

En effet, pour ce qui est des mini-centrales, le Parti libéral du Québec (PLQ) s'est engagé, s'il était élu, à remettre en branle le programme, « mais dans le respect des normes environnementales », ce qui ne garantit pas la préservation des rivières visées par les promoteurs privés.

Quant à la Politique nationale de l'eau, elle reconnaît que la population paie déjà pour l'accès aux services d'eau via la taxation municipale. Cependant, le Québec n'est pas à l'abri de l'appétit des multinationales toujours intéressées par la privatisation des services d'eau. Si jamais, l'accord de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA) était adopté, la commercialisation de l'eau serait désormais rendue possible, les États devenant sans recours pour préserver la ressource et empêcher qu'elle ne devienne un produit exportable. Les femmes sont particulièrement concernées par la menace de privatisation et de commercialisation de l'eau puisque leurs tâches quotidiennes s'en trouveraient grandement affectées.

Enfin, le Protocole de Kyoto a été ratifié par le Canada au grand soulagement des environnementalistes et de la population en général qui s'est dite majoritairement en faveur de cet instrument de droit international dans les sondages publiés à l'époque. Cependant, c'est la mise en œuvre de ce protocole qui sera primordiale. Celle-ci demandera tout autant les crédits nécessaires qu'une grande fermeté de la part des gouvernements, fédéral et provinciaux, envers tous les responsables des émissions de gaz à effet de serre (GES) afin de les réduire selon les objectifs prévus au Protocole. Au Québec, le gouvernement a annoncé son intention de faire adopter une loi sur la mise en œuvre du Protocole qui couvrirait les secteurs relevant de la compétence des provinces. Cette loi se faisait toujours attendre au moment du déclenchement des élections. De plus, les objectifs de réduction des émissions de GES de 6 % d'ici 2010 pour le Québec ont été jugés insuffisants par des groupes écologistes.

### **CE QUE NOUS PROPOSONS :**

- L'abolition du programme de mini-centrales privées sur les rivières du Québec.
- Une prise de position par le gouvernement du Québec contre l'Accord de la ZLÉA, dans sa forme actuelle, afin d'éviter la privatisation et la commercialisation de l'eau.
- Le maintien du caractère public des services et des infrastructures d'eau dans toutes les villes et municipalités du Québec.
- L'adoption et la mise en œuvre d'un plan d'action par le gouvernement du Québec qui permettra d'atteindre les objectifs prévus dans le Protocole de Kyoto de réduction des gaz à effet de serre.

### **SUGGESTIONS DE QUESTIONS À POSER AUX CANDIDATES ET CANDIDATS DES PARTIS POLITIQUES :**

- Êtes-vous pour ou contre la construction de mini-centrales sur les rivières du Québec ? Pourquoi ?
- Êtes-vous pour ou contre la privatisation des services d'eau municipaux ? Pourquoi ?
- Qu'êtes-vous prête ou prêt à exiger des principaux responsables des émissions de gaz à effet de serre afin que les objectifs du Protocole de Kyoto soient atteints ?

## **PAIX ET SOLIDARITÉ**

---

Actuellement, au Canada et au Québec, les femmes réfugiées et immigrantes, en particulier celles appartenant à des minorités visibles et celles qui proviennent du Moyen Orient, sont victimes d'atteinte à leurs droits dans le cadre de l'intensification de la lutte au terrorisme, et l'adoption récente de lois de plus en plus répressives.

Compte tenu des besoins énormes dans ce domaine, on pourrait s'attendre à ce que le Québec, qui a un rôle déterminant à jouer dans l'accueil et l'intégration des personnes réfugiées, reçoive davantage de femmes réfugiées. Or, le nombre de personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger par le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI) demeure stable. Il était de 2 200 personnes en 2001 et le nombre prévu pour 2003 est de 2 300. Ces données du MRCI nous laissent croire que, malgré le contexte actuel, il n'y a pas une volonté marquée de la part du gouvernement du Québec d'accueillir davantage les femmes et les enfants en détresse.

Par ailleurs, la population du Québec a démontré son opposition ferme à une intervention militaire en Irak. Nous sommes d'avis que déjà les conditions actuelles, incluant les sanctions économiques imposées à la population irakienne, sont inacceptables. Nous voulons souligner que, comme dans tout pays en situation de conflit, ce sont les femmes et leurs enfants qui sont les premières victimes de la guerre. Les femmes et les filles sont en particulier les cibles de multiples violences, notamment le viol qui est généralement utilisé comme arme de guerre.

Sur le continent américain, un processus secret et anti-démocratique se poursuit autour des négociations sur le projet de zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA). Or, on sait que les conséquences de la ZLÉA sur les conditions de vie et de travail des femmes et sur la *marchandisation* de leurs corps sont très lourdes. De plus, l'accord sur la ZLÉA risque fortement d'accentuer les inégalités entre les peuples, entre les femmes et les hommes, ainsi que la privatisation des services publics et la dégradation de l'environnement. C'est pourquoi une consultation populaire est en cours dans les Amériques afin de permettre à la population de se prononcer sur la question. Au Québec, cette consultation prendra fin à l'automne 2003.

### **CE QUE NOUS PROPOSONS :**

- Une prise de position par le gouvernement du Québec contre la guerre en Irak menée unilatéralement par les États-Unis.
- L'information et la sensibilisation de la population québécoise quant aux conséquences d'une guerre ou d'un conflit armé sur les populations civiles, particulièrement les femmes et les enfants.

### **SUGGESTIONS DE QUESTIONS À POSER AUX CANDIDATES ET CANDIDATS DES PARTIS**

#### **POLITIQUES :**

- Connaissez-vous les difficultés vécues par des femmes réfugiées et immigrantes) dans votre comté ?
- Que pensez-vous de la guerre avec l'Irak ?
- Que comptez-vous faire pour sensibiliser l'opinion publique sur les impacts négatifs d'une intervention armée en Irak ?
- Quelle position allez-vous prendre dans le cadre de la consultation populaire sur la ZLÉA